

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS
RGC (mis à jour le 20 septembre 2017)

COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES

SAISON 2017-2018



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS (RGC)

TABLE DES MATIÈRES

1 - Présentation des deux réseaux de compétitions	
1.1. Circuit Yonex	01/10/2017
1.2. Grand Prix Black Knight / Ashaway	01/10/2017
1.3. Gestion effectuée par Badminton Québec	01/10/2017
1.4. Réglementation	01/10/2017
2 - Procédure d'inscription	
2.1. Éligibilité	01/10/2017
2.2. Formalités d'inscription	01/10/2017
2.3. Coûts pour la saison 2017-2018	01/10/2017
2.4. Modifications d'inscription	01/10/2017
2.5. Remboursements d'inscription	01/10/2017
2.6. Annulation de la compétition	01/10/2017
3 - Règlements spécifiques lors des compétitions	
3.1. Format de la compétition	01/10/2017
3.2. Épreuves	01/10/2017
3.3. Ratio des participants par terrain	01/10/2017
3.4. Jumelage des partenaires	01/10/2017
3.5. Arbitres en chef, adjoints et arbitres de partie	01/10/2017
3.6. Forfait et défaut	01/10/2017
3.7. Consolations	01/10/2017
3.8. Déroulement des finales	01/10/2017
3.9. Récompenses	01/10/2017
3.10. Horaires des compétitions	01/10/2017
3.11. Spécifications du système de pointage	01/10/2017
3.12. Retard	01/10/2017
3.13. Volants officiels	01/10/2017
3.14. Joueurs favoris et privilégiés	01/10/2017
3.15. Tenue vestimentaire et accommodements raisonnables	01/10/2017
3.16. Précautions médicales	01/10/2017
3.17. Installations minimales	01/10/2017
3.18. Formulaire d'invitation	01/10/2017
3.19. Services aux participants	01/10/2017
3.20. Responsable de la sécurité (médical)	01/10/2017
3.21. Retour du matériel à Badminton Québec	01/10/2017
3.22. Rapport final	01/10/2017
3.23. Sanction versée à Badminton Québec	01/10/2017
3.24. Bilan financier	01/10/2017
3.25. Éthique sportive des participants, de l'entraîneur et du spectateur	01/10/2017

3.26. La Charte de l'esprit sportif	01/10/2017
4 - Calcul de la cote des joueurs	
4.1 Classement informatique	01/10/2017
4.2. Comment accumule-t-on des points ?	01/10/2017
5 – Classification	
5.1. Promotions des joueurs pour la saison 2018-2019	01/10/2017
5.2. Procédure de promotion vers une classe supérieure	01/10/2017
5.3. Procédure de révision vers une classe inférieure	01/10/2017
5.4. Période de probation	01/10/2017
5.5. Date limite de demande de révision de classement	01/10/2017
6 - Changement de club d'appartenance - Mutation	01/10/2017
7 – Calendrier	
7.1. Demande de sanction pour les tournois provinciaux	01/10/2017
7.2. Grand Prix Junior	01/10/2017
7.3. Circuit Élite/ABC	01/10/2017
7.4. Tournois ouverts vs fermés	01/10/2017
7.5. Championnats provinciaux	01/10/2017
7.6. Coupe Junior par équipe	01/10/2017
7.7. Jeux du Québec	01/10/2017
8 - Spécificités du championnat provincial Junior	
8.1. Éligibilité	01/10/2017
8.2. Normes d'organisation	01/10/2017
8.3. Formule de la compétition	01/10/2017
8.4. Prix aux gagnants, finalistes et demi-finalistes	01/10/2017
8.5. Modalités d'inscription	01/10/2017
8.6. Coûts d'inscription	01/10/2017
8.7. Politique d'admissibilité pour participer au championnat canadien junior	01/10/2017
9 - Spécificités du championnat provincial Élite-A-B-C	
9.1. Éligibilité	01/10/2017
9.2. Normes d'organisation	01/10/2017
9.3. Formule de la compétition	01/10/2017
9.4. Prix aux gagnants, finalistes et demi-finalistes	01/10/2017
9.5. Modalités d'inscription	01/10/2017
9.6. Coûts d'inscription	01/10/2017
10 - Spécificités de la Coupe Junior par équipe	
10.1. Définition	01/10/2017
10.2. Catégories	01/10/2017
10.3. Éligibilité et lieu d'appartenance de l'athlète	01/10/2017
10.4. Sélection régionale	01/10/2017
10.5. Composition des équipes et rencontres	01/10/2017
10.6. Formule de la compétition	01/10/2017

10.7. Volants officiels de la compétition	01/10/2017
10.8. Tirage	01/10/2017
10.9. Coûts d'inscription	01/10/2017
10.10. Installations	01/10/2017
10.11. Arbitrage	01/10/2017
10.12. Social	01/10/2017
10.13. Commandites	01/10/2017
10.14. Remise de médailles	01/10/2017
10.15. Horaires	01/10/2017
11 - Procédure de commandite du Grand Prix Black Knight / Ashaway 2017 - 2018	
11.1. Engagement de Black Knight / Ashaway	01/10/2017
11.2. Engagement du comité organisateur	01/10/2017
12 - Procédure de commandite du circuit Yonex 2017 – 2018	
12.1. Engagement de Yonex	01/10/2017
12.2. Engagement du comité organisateur	01/10/2017

INTRODUCTION

Le présent document se veut un outil de travail pour les comités organisateurs des compétitions sanctionnées par Badminton Québec. Vous y trouverez, entre autres, les politiques et les procédures régissant les deux réseaux de compétitions, les standards d'organisation et les nouveautés qui s'appliqueront dès la saison prochaine.

L'organisation d'une compétition implique un bon nombre de tâches à accomplir et il va de soi que le succès obtenu par un événement est étroitement lié au dynamisme de son comité organisateur et au respect d'un échéancier de travail bien établi. Les différents éléments qui vous sont proposés à l'intérieur de ce document se veulent des moyens qui feront en sorte que nos réseaux de compétitions se développeront sainement pour le bien des différents intervenants (athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, etc.) qui y prennent part.

Le comité de régie des compétitions se donne comme mandat d'être à l'écoute des participants et comités organisateurs afin de travailler à offrir (en collaboration avec les comités organisateurs) un produit de qualité dont tous seront fiers. Cette fierté est un élément essentiel qu'il ne faut surtout pas négliger et qui doit nous envahir tout au long de l'organisation. Un effort dans ce sens fera en sorte que chacun en sortira gagnant.



Christian Guibourt
Directeur technique

1. PRÉSENTATION DES 2 RÉSEAUX DE COMPÉTITION

1.1. Circuit Yonex

Ce réseau accueille les joueurs de tous âges dans les classes de calibre "Élite", "A", "B" et "C". Lors de cinq étapes sur huit, la classe "Élite" joindra la classe "A". Durant ces huit étapes, les joueurs extérieurs au Québec pourront participer dans n'importe quelle classe. À travers les huit étapes du circuit, les participants accumulent des points au classement informatique. Les classes Élite/A et B joueront avec des volants de plumes et les C avec des volants en plastique. Durant 4 étapes, les joueurs C auront l'opportunité de jouer sur la journée du samedi uniquement (finale comprise) avec l'obligation de jouer un maximum de 2 épreuves sur les 3 proposées, le tout à un prix moindre. Le championnat provincial viendra clôturer la saison.

1.2. Grand Prix Black Knight / Ashaway

Ce circuit de développement regroupe cinq catégories d'âges, il présente huit compétitions en plus du championnat provincial. Quatre catégories d'âge (U13, U15, U17 et U19) seront au programme de toutes les compétitions, la catégorie d'âge U23 sera proposée durant une étape avant Noël, une après ainsi qu'au championnat provincial. Afin de permettre aux athlètes québécois de rencontrer des joueurs des autres provinces, toutes les étapes seront « ouvertes », cela signifie que les joueurs extérieurs au Québec pourront participer dans n'importe quelle catégorie. À travers les huit étapes de ce réseau, les participants accumulent des points au classement informatique. Les catégories U23, U19 et U17 joueront avec des volants de plumes, les U15 et U13 avec des volants en plastique. Le championnat provincial viendra clôturer la saison.

1.3. Gestion effectuée par Badminton Québec

Suite à l'acquisition du logiciel « Tournament Planner », une partie de la gestion relative aux compétitions est la responsabilité de Badminton Québec. Cette gestion comprend :

- Réception et compilation des inscriptions;
- Perception des frais d'inscription;
- Confection des feuilles de tirage;

En plus des feuilles de tirage de la compétition, dans la semaine précédant celle-ci, Badminton Québec fera parvenir au comité organisateur, par l'entremise de la boîte grise, le matériel suivant :

- Tableaux de pointage (3);
- Tablettes pour l'arbitrage (3) et feuilles d'arbitrage (20);
- Bannières des commanditaires des réseaux (2 tubes séparés);
- Dépliants d'informations sur le Grand Prix ou le Circuit;

- Ordinateur portable avec Tournament Planner et les fichiers du tournoi, l'imprimante devant être fournie par le comité organisateur.

Badminton Québec procédera à l'envoi informatique des formulaires d'information aux clubs affiliés ainsi qu'aux responsables d'associations régionales. Les comités organisateurs devront se charger d'informer tout autre individu ou club non affilié faisant la demande d'informations relatives à leur compétition. Nous placerons également les formulaires d'information sur notre site web.

1.4. Réglementation

Le manuel révisé "Arbitrage au badminton" (édition à jour sur notre site internet) de Badminton Québec est utilisé pour régir les compétitions sanctionnées des deux réseaux. Aucune application différente ne sera permise sans l'accord préalable de Badminton Québec.

2. PROCÉDURES D'INSCRIPTION

2.1. Éligibilité

2.1.1. Circuit Yonex

Tous les joueurs provenant de l'extérieur du Québec pourront participer aux tournois de la saison régulière (hors championnat provincial).

2.1.2. Grand Prix Black Knight / Ashaway

Pour la saison 2017/2018, les catégories d'âges sont les suivantes :

- U13 (PEE-WEE) né en 2006 ou après
- U15 (BENJAMIN) né en 2004 ou 2005
- U17 (CADET) né en 2002 ou 2003
- U19 (JUVÉNILE) né en 2000 ou 2001
- U23 né en 1996, 1997, 1998 ou 1999

Tous les joueurs provenant de l'extérieur du Québec pourront participer aux tournois de la saison régulière (hors championnat provincial).

N.B. : Les deux championnats provinciaux des deux réseaux seront des compétitions fermées et donc exclusivement réservées aux résidents du Québec.

Cependant, une personne qui démontrera à Badminton Québec qu'elle est inscrite à temps plein aux sessions d'automne et d'hiver dans une institution d'enseignement du Québec reconnue par le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport pourra y participer.

IMPORTANT :

Si un joueur participe à une compétition sous une fausse identité ou dans une catégorie inférieure à la sienne, il sera passible d'une suspension des compétitions sanctionnées par Badminton Québec. De plus, si ce joueur a participé en double ou en double mixte, son partenaire serait également passible de la même suspension.

2.2. Formalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement via la plateforme de Tournament Software accessible à partir de notre site Web.

Les inscriptions en ligne seront possibles à compter du vendredi (2 semaines avant le tournoi) jusqu'au mercredi (1 semaine avant le tournoi) à 23h59.

N.B. : Aucune inscription reçue après la date limite indiquée ne sera acceptée.

2.3. Coûts pour la saison 2017-2018.

Préalablement à l'inscription à une compétition, vous devez déjà être membre de Badminton Québec et avoir acquitté le prix d'affiliation annuel en fonction de la classe ou catégorie à laquelle vous envisagez de participer au moins une fois durant la saison.

2.3.1. Tarifs d'affiliation pour devenir membre

Nationale	Joueurs actifs sur les circuits nationaux et les réseaux québécois	48\$
Provinciale Or	Joueurs de catégories U15, U17, U19 ainsi que A et Élite, actifs sur les réseaux québécois	33\$
Provinciale Argent	Joueurs de catégories U13 et U23 ainsi que B et C, actifs sur les réseaux québécois	23\$
Tournoi unique	Joueurs de catégories U15, U17, U19 et Élite / A désirant participer à un seul tournoi	16\$
Tournoi unique	Joueurs de catégories U13, U23, B et C désirant participer à un seul tournoi	16\$
Récréative	Joueurs récréatifs	11,50\$

2.3.2. Circuit / Yonex (inscription sur 2 ou 3 tableaux)

Classe	En Saison	Championnat
A-élite (plume)	49,50 \$	60,00 \$
B (plume)	49,50 \$	60,00 \$
C (nylon)	49,50 \$	60,00 \$

2.3.3. Grand Prix Black Knight / Ashaway (inscription sur 2 ou 3 tableaux)

Catégorie	En Saison	Championnat
U13 (nylon)	29,60 \$	39,60 \$
U15 (nylon)	44,00 \$	54,50 \$
U17 (plume)	44,00 \$	54,50 \$
U19 (plume)	44,00 \$	54,50 \$

U23 (plume)	44,00 \$	54,50 \$
-------------	----------	----------

N.B. : Un joueur doit toujours payer le tarif de l'épreuve la plus élevée dans laquelle il s'est inscrit.

Un joueur inscrit en simple C et mixte B devra s'acquitter des frais d'inscription de la classe B. Même chose pour un joueur U15 qui joue une épreuve en U17 à la plume.

2.3.4. Circuit Yonex (Inscription sur un seul tableau)

Classe	En Saison	Championnat
A-élite (plume)	43,50 \$	60,00 \$
B (plume)	43,50 \$	60,00 \$
C (nylon)	43,50 \$	60,00 \$

2.3.5. Grand Prix Black Knight / Ashaway (Inscription sur un seul tableau)

Catégorie	En Saison	Championnat
U13 (nylon)	19,35 \$	39,60 \$
U15 (nylon)	35,00 \$	54,50 \$
U17 (plume)	35,00 \$	54,50 \$
U19 (plume)	35,00 \$	54,50 \$
U23 (plume)	35,00 \$	54,50 \$

2.3.6. Circuit Yonex (Classe C sur une seule journée)

Classe	1 épreuve	2 épreuves
C (nylon)	38,00 \$	42,00 \$

2.4. Modifications d'inscription

2.4.1. Date limite de modifications d'inscription

Pour être prise en considération, toute modification à vos inscriptions devra être signalée par courriel avant 11h00 le JEUDI, soit huit (8) jours avant le début de la compétition.

Aucun changement ne sera effectué sur le site de compétition, à l'exception des erreurs survenues lors de la compilation des inscriptions. Le cas échéant, si deux joueurs inscrits dans la même classe n'ont plus de partenaire (suite à des défauts), l'arbitre en chef pourra accepter un jumelage, mais celui-ci devra absolument lui avoir été signalé avant le début du tableau, et ce par soucis d'équité envers l'ensemble des participants. Aucune modification ne sera apportée à la feuille de tirage une fois l'épreuve engagée.

2.5. Remboursements d'inscriptions

Sauf cas de force majeure certifié par un document, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué après 11h00 le LUNDI, soit cinq jours avant le début de la compétition.

Par cas de force majeure, il faut comprendre :

- Blessure survenue entre la date d'inscription et le premier jour de la compétition et justifié par un certificat médical dûment rempli, lisible et signé par un professionnel de la santé.
- Décès d'un membre de la famille proche survenu entre la date d'inscription et le premier jour de la compétition justifié par un avis de décès ou un article de journal signifiant le décès.

2.6. Annulation de la compétition

En cas d'annulation d'une compétition due à des conditions incontrôlables (ex. : tempête de neige), le comité organisateur aura le droit de retenir un certain montant (maximum de 6,00 \$ par joueur) sur les inscriptions perçues. Badminton Québec se réserve le droit de déterminer ce montant sur présentation de pièces justificatives des dépenses encourues.

3. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES LORS DES COMPÉTITIONS

3.1. Format de la compétition

Les systèmes de compétition « simple élimination » avec « consolations » ou « ronde robin » seront utilisés pour les simples et/ou double en fonction du nombre de participants. Il sera possible de jouer une consolation pour les perdants de la première ronde (située au même rang que la tête de série 1 du tableau).

Un nombre maximum de cinq joueurs (ou équipes) sera placé dans chaque poule avec une priorité pour les poules de 4. S'il n'y a qu'une poule, il sera possible d'utiliser la première et deuxième place de cette poule pour déterminer le gagnant et le finaliste.

3.2. Épreuves

Les épreuves de « simple », « double » et « double mixte » seront au programme de chaque compétition des deux réseaux, à l'exception du double mixte dans la catégorie U13.

N.B. : Les joueurs peuvent participer dans plus d'une classe mais à des épreuves différentes. Toutefois, si le joueur est appelé à disputer deux rencontres en même temps, l'arbitre en chef de la compétition devra le disqualifier à l'une de ces deux épreuves.

3.3. Ratio des participants par terrain

Un ratio de 15 joueurs par terrain pour les 20 premiers terrains et de 10 joueurs pour les terrains suivants sera respecté afin de calculer le nombre maximum d'inscriptions pour la compétition.

3.4. Jumelage des partenaires

Les joueurs s'inscrivant en recherche de partenaire s'engagent à respecter l'attribution faite de façon **aléatoire** lors de la confection des feuilles de tirage à Badminton Québec.

Un joueur en demande de partenaire ne pourra s'en voir attribuer un que dans sa classe ou catégorie.

Un joueur qui est inscrit avec un partenaire sera mis en demande de partenaire si son partenaire initialement prévu n'est pas inscrit à la compétition ou s'il prévoit de jouer avec un autre joueur.

Les participants ne peuvent jouer que dans leur classe et celle directement supérieure (ex : 2 joueurs C ne pourront pas s'inscrire en A, un double composé d'un joueur C et d'un A non plus)

3.5. Arbitres en chef, adjoints et arbitres de partie :

3.5.1. Mode d'assignation des arbitres

Lors de chacune des compétitions des réseaux Junior et Élite/ABC, un arbitre en chef sera assigné par BQ. Si le tournoi requiert plus d'un site, des arbitres en chef adjoint pourront être désignés par le CO, si cela n'est pas possible, ils seront également assignés par BQ. Les finales du Circuit Yonex (Élite-A, B et C) et celles du Grand Prix Black Knight / Ashaway (U15, U17 et U19) seront toutes arbitrées. Celles de la catégorie U13, qui ont lieu le samedi, pourront l'être mais sans aucune obligation pour le CO. BQ, pour le bien de tous, encourage les CO à ce qu'elles le soient.

NB : Pour les 4 étapes dans lesquelles les C ne joueront que sur une journée, les finales se jouant le samedi, le CO n'aura pas l'obligation de faire arbitrer ces finales.

Le comité organisateur pourra proposer des arbitres à BQ pour leurs compétitions, mais les propositions devront parvenir au plus tard le 30 août de chaque saison.

3.5.2. Rémunération des arbitres

3.5.2.1. Arbitre en chef (à la charge du comité organisateur)

300 \$ pour une compétition de deux ou trois jours

3.5.2.2. Arbitre en chef adjoint (à la charge de l'organisateur)

200 \$ pour une compétition d'un jour et demi ou deux jours

3.5.2.3. Hébergement pour une compétition de trois jours

Si l'arbitre habite à **moins de 50 km** (distance aller) du lieu de la compétition, le comité organisateur n'aura pas l'obligation de prendre un hébergement quelconque à sa charge.

Si l'arbitre habite à **plus de 50 km** (distance aller) et à **moins de 100 km** (distance aller) du lieu de la compétition, le comité organisateur devra prendre la nuit d'hôtel du vendredi au samedi à sa charge si l'officiel le réclame.

Si l'arbitre habite à **plus de 100 km** (distance aller) du lieu de la compétition, le comité organisateur prendra les deux nuits d'hôtel à sa charge.

3.5.2.4. Hébergement pour une compétition de deux jours

Si l'arbitre habite à **moins de 50 km** (distance aller) du lieu de la compétition, le comité organisateur n'aura pas l'obligation de prendre un hébergement quelconque à sa charge.

Si l'arbitre habite à **plus de 50 km** (distance aller) et à **moins de 100 km** (distance aller) du lieu de la compétition, le comité organisateur devra prendre la nuit d'hôtel du samedi au dimanche à sa charge si l'officiel le réclame.

Si l'arbitre habite à **plus de 100 km** (distance aller) du lieu de la compétition, le comité organisateur prendra la nuit d'hôtel du samedi au dimanche à sa charge (avec celle du vendredi au samedi si l'officiel le réclame).

3.5.2.5. Remboursement kilométrique

Le comité organisateur prendra à sa charge les frais kilométrique suivant :

a) Pour une compétition sur deux ou trois jours, si l'arbitre est hébergé par le CO :

Nb de kilomètres (aller/retour) x un jour x 0,40 \$ / kilomètre (pour les 300 premiers kilomètres puis 0,27 \$ / km pour les suivants)

b) Si l'arbitre rentre chez lui certains soirs :

Nb de kilomètres (aller/retour) x nombre de soir x 0,40 \$ / kilomètre (pour les 300 premiers kilomètres puis 0,27 \$ / km pour les suivants)

3.5.2.6. Arbitrage des finales :

Chaque finale arbitrée est payée 15 \$ (quelque soit la durée de la partie)

Le comité organisateur prendra à sa charge les frais kilométrique suivant :

Nb de kilomètres (aller/retour) x 0,40 \$ / kilomètre (pour les 300 premiers kilomètres puis 0,27 \$ / km pour les suivants)

Tous les repas sont à la charge des arbitres, quel que soit le nombre de jour(s) de la compétition.

3.5.2.7 Remarques importantes

Il s'agit de montants minimaux que les comités organisateurs devront donner aux différents arbitres qui officieront durant leur tournoi.

Le CO pourra demander à BQ de payer directement les arbitres, sinon le montant total devra être donné par le comité organisateur à l'arbitre directement à la fin de la compétition, ou au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition.

L'hébergement sera prioritairement proposé par le comité organisateur à l'arbitre en chef et son adjoint.

Le comité organisateur peut, **à sa discrétion**, prendre en charge une partie ou la totalité des repas pris par l'arbitre durant la compétition ainsi que des frais kilométriques additionnels.

Les comités organisateurs qui le désirent peuvent demander une avance pouvant aller jusque 1500 \$ à Badminton Québec, deux semaines avant la tenue de la compétition.

3.6. Forfait et défaut :

3.6.1) Définition d'un défaut

Un joueur sera considéré « Défaut » dès lors qu'il ne se rendra pas sur le terrain dans les **cinq minutes** suivant l'appel de sa rencontre (trois minutes lors des consolations) et qu'il n'aura pas prévenu l'arbitre en chef de son absence. L'arbitre en chef indiquera donc « Défaut » sur la feuille de résultats. Cependant, le joueur qui pourra justifier officiellement (justificatif médical) de son absence le lundi suivant la mise en défaut, verra ses rencontres perdues par « Forfait ».

Un joueur qui débute sa rencontre, mais qui doit abandonner pour cause de blessure, sera considéré comme « Défaut » sur cette partie. Toutes les autres rencontres perdues

par ce joueur consécutivement à cette blessure seront considérées comme « Défaut » jusqu'à la réception d'un justificatif écrit. L'arbitre en chef pourra juger par lui-même de la gravité d'une blessure et donc appliquer directement un « Forfait » pour les épreuves restantes.

Dans les tableaux de consolations, un défaut pourra être prononcé par l'arbitre en chef **trois minutes** après l'appel de la rencontre (contre cinq pour le tableau principal).

3.6.2) Définition d'un forfait

Seront désignés comme « Forfait » :

Tous les joueurs qui ne seront pas en mesure de jouer leurs rencontres restantes suite à une partie dans laquelle ils ont abandonné sur blessures graves et justifiées, et sur confirmation de l'arbitre en chef.

Les joueurs qui ne se présenteront pas sur le terrain, mais qui pourront justifier de leur absence par une raison valable. C'est à la réception du justificatif à la Fédération ou directement auprès de l'arbitre en chef durant la compétition que le changement de « Défaut » à « Forfait » sera appliqué. Passé le délai du lundi suivant la mise en défaut, celui-ci sera confirmé.

Le cas échéant, et après confirmation d'un membre du corps médical présent dans le gymnase, seul l'arbitre en chef pourra justifier d'une blessure grave (exemple : fractures, entorses, déchirures ligamentaires) en le notifiant officiellement dans son rapport.

N.B : D'une manière générale, un « Défaut » est une absence volontaire alors que le « Forfait » est subi de manière involontaire.

3.7. Consolations

3.7.1. Format des consolations

Instauration d'une règle universelle de déroulement des consolations basé sur le taux d'inscriptions par rapport à la capacité d'accueil maximale du tournoi.

Entre 90% et 100% : consolations en double et en simple jouées en 1 manche de 21 points, sauf la finale en 2 de 3 mais **pas de consolation en mixte**;

Entre 80% et 89% : consolations en double et en simple OU mixte jouées en 1 manche de 21 points, sauf la finale;

Entre 70% et 79% : consolations de double jouées en 2 de 3 manches de 21 points et consolations de mixte OU de simples jouées en 1 manche de 21 points, sauf la finale;

Entre 60% et 69% : consolations en double et en simple OU mixte jouées en 2 de 3 manches de 21 points;

Moins de 60% : consolations simple, double ET mixte jouées en 2 de 3 manches de 21 points.

ENTRE 60 % ET 90 %, LES JOUEURS POURRONT CHOISIR DES CONSOLATIONS EN SIMPLE OU EN MIXTE, À VOUS DE VOUS ASSURER QU'ILS NE SOIENT PAS INSCRITS DANS LES 2. PAR CONTRE, ILS DEVRONT CHOISIR QUELLE CONSOLATION ILS VOUDRONT JOUER AVANT DE DÉBUTER LES TABLEAUX DU SIMPLE.

3.7.2. Critères de participation

Seuls les joueurs qui auront perdu leur première rencontre au maximum dans la ronde de la tête de série 1 (TDS 1) d'une épreuve de simple ou de double pourront s'inscrire en consolation.

Un joueur qui remportera sa première rencontre par forfait ou défaut mais qui perdra la suivante dans la ronde de la tête de série 1 pourra donc participer aux consolations.

3.7.3. Motifs de non participation

N'importe quel joueur qui aura remporté une première rencontre (autrement que par défaut ou forfait) dans un tableau ne pourra plus participer aux consolations de ce même tableau.

Un joueur jugé défaut car arrivé en retard sans raison dans le tableau principal ne pourra pas participer aux consolations.

3.7.4. Exception

Un joueur déclaré défaut dans le tableau principal ne pourra pas participer aux consolations. Toutefois, si l'arbitre en chef estime que le joueur est arrivé en retard pour des raisons valables (intempéries, accidents), celui-ci pourra exceptionnellement y participer.

3.7.5. Important

Tous les joueurs participants à une épreuve de consolation ont la possibilité d'augmenter leur cote pour le tournoi.

Un seul volant est fourni pour chacune des parties de consolation.

Il n'y aura pas de prix systématique aux gagnants des épreuves de consolation.

3.8. Déroulement des finales

Afin de respecter les athlètes qui prennent part aux finales, nous préférons interdire le déroulement accéléré des finales, c'est-à-dire, la présentation simultanée des épreuves masculines et féminines. Toutefois, les finales peuvent se dérouler de façon accélérée mais en respectant un protocole de remise. Ainsi, pour passer à une autre épreuve, il faut que deux finales sur trois (ou trois sur quatre chez les Juniors) soient terminées et que la dernière requière une troisième manche.

N.B.: Les participants qui ne se présenteront pas à leur(s) finale(s), sans raison valable, verront leur(s) prix ou bourse(s) retenu(es) par le comité organisateur. De plus, la cote qu'ils auront cumulée lors de la compétition sera annulée.

3.9. Récompenses

3.9.1. Circuit Yonex

Des prix et bourses d'une valeur minimale de **2180,00 \$** seront offerts dans l'ensemble des classes :

Classe Élite/A : bourses minimales en argent de 500,00\$.

Classes B et C : prix minimal en équipement Yonex (1680,00\$ avant taxes).

N.B.: Les remises en bourses et prix se feront à la discrétion de chaque comité organisateur.

3.9.2. Grand Prix Black Knight / Ashaway

Les joueurs U13 se verront remettre une médaille de participation à l'issue de chaque étape.

50 % du prix de cette médaille sera déduit du bilan financier. L'autre 50 % étant à la charge de Badminton Québec.

De plus, les joueurs accumulent des points à chaque fois qu'ils participent à une compétition du Grand Prix Junior, et ce, pour chacune des épreuves auxquelles ils prennent part. À la suite des compétitions, le pointage combiné des deux meilleures épreuves de chaque joueur dans une même catégorie détermine ainsi le classement 2/3 d'un joueur. À la suite de chaque compétition, un tel classement est produit et publié. À la fin de la saison, selon l'entente négociée avec les commanditaires, les huit meilleurs joueurs (quatre filles et quatre garçons) de chaque catégorie (suivant leurs cotes 2/3) qui auront participé à un minimum de trois compétitions*, excluant le championnat provincial, recevront un chandail brodé (uniquement le premier) ainsi que des bons d'achats (2750 \$ au total) de la compagnie Black Knight répartis de la manière suivante :

Catégories		Homme	Femme
<u>U13 :</u>	1 ^{er}	100 \$	100 \$
	2 ^{ème}	75 \$	75 \$
	3 ^{ème}	50 \$	50 \$
	4 ^{ème}	25 \$	25 \$
<u>U15, U17 et U19 :</u>	1 ^{er}	150 \$	150 \$
	2 ^{ème}	100 \$	100 \$
	3 ^{ème}	75 \$	75 \$
	4 ^{ème}	50 \$	50 \$

Ces bons d'achats seront remis durant le championnat provincial.

* Exception faite pour la catégorie U13 féminine pour laquelle les joueuses devront avoir participé au moins trois fois à une des deux épreuves soit le simple ou le double.

* Si deux joueurs sont ex-aequo au niveau de leurs cotes, le nombre de compétition jouée durant la saison sera utilisé pour les séparer. Si ce nombre est identique, les deux joueurs seront considéré ex-aequo et recevront le chandail et/ou le même bon d'achat de la part de Black Knight.

Afin de maintenir une qualité à travers le réseau au niveau des prix offerts aux gagnants et finalistes de chaque épreuve, chaque compétition devra remettre pour une valeur minimale de 1200,00 \$ (avant taxes) en prix achetés auprès de la compagnie Black Knight et 1500 \$ si la catégorie U23 est présente. Pour des raisons philosophiques, il n'est pas permis d'offrir des bourses lors des compétitions « fermées » de ce réseau.

ATTENTION, il n'y aura pas de prix systématique aux vainqueurs des consolations.

Toutefois, afin de stimuler la participation des athlètes hors province, nous permettons aux comités organisateurs des compétitions de remettre des bourses pour les gagnants et finalistes de la catégorie U19. Le montant maximal de ces bourses est fixé à 40,00 \$ pour chaque gagnant alors que les finalistes recevront chacun 20,00 \$. Le montant maximal alloué aux bourses est donc de 480,00 \$, distribué uniquement à la catégorie U19.

3.9.3. Procédure de commande des récompenses

Les comités organisateurs doivent commander les prix qui seront remis aux gagnants, finalistes et gagnants de l'épreuve de consolation durant la période estivale. Pour se faire, le comité recevra la liste des items disponibles ainsi que la liste de prix correspondante. Ils devront compléter un formulaire de commande qu'ils feront parvenir à Badminton Québec au plus tard un mois avant la tenue de leurs compétitions. Par la

suite, Badminton Québec acheminera les commandes aux commanditaires. Cette façon de procéder permettra, entre autres, d'assurer la disponibilité du matériel commandé.

3.10. Horaire des compétitions

3.10.1. Circuit Yonex et Grand Prix Black Knight / Ashaway

L'horaire qui suit vous présente les informations générales en rapport avec le déroulement de la compétition. **Celui-ci ne constitue pas l'horaire officiel de la compétition.** Pour un horaire plus détaillé, il faudra se référer aux feuilles de tirage affichées sur le site internet de Badminton Québec.

Pour toutes les compétitions sanctionnées par Badminton Québec, l'arbitre en chef **pourra devancer l'heure des parties d'une demi-heure par rapport à l'heure indiquée sur les tableaux de la compétition,** cela signifie qu'un joueur pourra être déclaré défaut s'il ne se présente pas au moins 25 minutes avant l'heure présumée de sa partie (27 minutes pour les consolations). Par contre, il ne sera pas possible de devancer la première partie journalière d'un joueur.

3.10.1.1. Horaires sur trois jours pour le Circuit Élite-A-B-C

Vendredi

18h00	Accueil
19h00	Épreuves de double + consolations
23h45	Dernière partie appelée

Samedi

8h30	Épreuve de double mixte
11h00	Épreuves de simple + consolations
20h00	Dernière partie appelée

Dimanche

9h00	Finales (DMX, SF, SM, DF et DM)
------	---------------------------------

3.10.1.2. Horaire sur deux jours pour le Circuit Élite-A-B-C

Samedi

8h30	Épreuves de double mixte
11h00	Épreuves de simple + consolations
20h00	Dernière partie appelée

Dimanche

8h30 Épreuves de double + consolation
13h00 Finales des simples (SF puis SM)
14h00 Finales des doubles (DMX, DF puis DM)

3.10.1.3. Horaire sur trois jours pour le Grand Prix Junior

Vendredi

18h00 Accueil
19h00 Épreuves de double + consolations
22h15 Dernière partie appelée pour les U15
23h15 Dernière partie appelée

Samedi

8h30 Épreuves de double mixte
9h00 Épreuves de double U13 + consolations
11h00 Épreuves de simple + consolations
12h30 Épreuves de simple U13 + consolations
16h30 Finales U13 (SF, SM, DF et DM)
18h00 Dernière partie appelée

Dimanche

9h00 Finales (DMX, SF, SM, DF et DM)

3.10.1.4. Horaire sur deux jours pour le Grand Prix Junior

Samedi

8h30 Épreuves de double mixte
9h00 Début des épreuves de double U13 + consolations
12h30 Épreuves de simple + consolations
13h00 Début des épreuves de simple U13 + consolations
16h30 Finales U13 (SF, SM, DF et DM)
18h30 Demi-finales des épreuves de simple

Dimanche

8h30 Épreuves de double + consolations
13h00 Finales des simples (SF puis SM)
14h00 Finales des doubles (DMX, DF puis DM)

3.11. Spécifications du système de pointage

Suite à la mise en place du nouveau système de pointage (juin 2006), voici quelques règlements adaptés pour nos deux réseaux de compétitions provinciales :

Partie de 2/3 de 21 points pour toutes les parties des tableaux principaux;

Une période de repos de 60 secondes est allouée, lorsque l'un des deux joueurs atteint la marque de 11 points dans chacune des manches jouées. La période de repos entre toutes les manches est de 120 secondes.

À compter de la saison 2012 / 2013, l'intervention des entraîneurs est permise lorsque le volant n'est pas en jeu. Soit, entre les points, à l'intervalle de 60 secondes à 11 points et entre les manches. Il est important de rappeler que les conseils peuvent être donnés aux joueurs par un maximum de 2 personnes, celles-ci devant être présentes au bord des terrains aux emplacements spécialement prévus pour eux.

3.12. Retard

3.12.1. Tableau principal

Un retard de cinq minutes suivant l'appel de votre partie du tableau principal entraînera un défaut et donc la disqualification de ce tableau.

3.12.2. Consolations

Un retard de trois minutes suivant l'appel de votre partie du tableau de consolation entraînera un défaut et donc la disqualification de ce tableau.

3.13. Volants officiels

3.13.1. Circuit Yonex

Pour toutes les compétitions, y compris le championnat provincial, le volant officiel pour les classes Élite/A et B est le volant de plumes « Aerosensa 20 » de Yonex (deux volants par partie et tous les volants seront fournis pour les finales). Pour la classe C, le volant officiel sera le «Mavis 350 » de Yonex (tous fournis).

3.13.2. Grand Prix Black Knight / Ashaway

Le volant officiel pour les catégories U13 et U15 est le «Mavis 350» de Yonex (tous fournis).

Pour les catégories U17, U19 et U23, le volant officiel sera le « BK 6850» de Black Knight (deux volants par partie et tous les volants seront fournis pour les finales).

3.13.3. Procédure de commande des volants

Toutes les commandes de volants de plumes devront parvenir à Badminton Québec au plus tard un mois avant la tenue de la compétition (idéalement en même temps que la commande de prix), ceci pour s'assurer de la disponibilité du nombre de volants nécessaires à la bonne tenue de la compétition. Passé ce délai, la disponibilité des volants ne pourra être assuré.

Le montant de la commande des volants sera déduit à même le bilan financier.

Les commandes de volants de plastique doivent être directement prises en charge par les comités organisateurs auprès de revendeurs locaux.

Pour s'assurer d'un nombre suffisant de volant, il sera judicieux de prévoir un volant plastique et quatre volants et demi de plume par joueur inscrit dans les catégories correspondantes.

3.14. Joueurs favoris et privilégiés

3.14.1. Grand Prix Black Knight / Ashaway

Lors du premier tournoi de l'année, les favoris seront déterminés à l'aide du classement final de l'année précédente, les meilleurs joueurs de chaque épreuve par leurs cotes seront donc les joueurs favoris du premier tournoi.

Dès le deuxième tournoi de l'année, pour toutes les catégories, les favoris seront les joueurs avec les meilleures cotes.

3.14.2. Circuit Yonex

Pour les classes B et C, les joueurs favoris seront désignés à l'aide des résultats des neuf dernières compétitions ouvertes à ces classes (8 étapes et le championnat provincial).

Pour la classe Élite/A, les joueurs favoris seront désignés à l'aide des résultats des six dernières compétitions ouvertes à ces classes (5 étapes et le championnat provincial).

Rappel de l'article 1.3.1.3 du manuel de règlement :

Pour toutes les compétitions sanctionnées par Badminton Québec, le classement informatisé sera le seul outil utilisé lors de la confection des feuilles de tirages, à l'exception de la classe A (et **ÉLITE**), où des résultats de compétitions nationales (**et internationales**) pourront être considérés.

Par conséquent, un joueur ou une joueuse Élite/A n'ayant aucune cote provinciale significative POURRA être joueur ou joueuse semé(e) 1 (ou Tête de Série 1) si des résultats représentatifs peuvent être pris en compte.

Toujours dans la catégorie Élite/A, les places de joueurs ou joueuses privilégié(e)s (JP) restent disponibles pour de bons joueurs connus mais qui n'ont aucune cote, tant dans le réseau provincial qu'à l'échelle nationale ou internationale.

3.15. Tenue vestimentaire et accommodements raisonnables

Rappel de l'article 24 des règlements « Arbitrage au badminton »

Lors d'une compétition, les joueurs doivent respecter exclusivement les normes vestimentaires suivantes :

24.1) Ils doivent porter un T-shirt, un short ou une jupe, et des chaussures appropriées à la pratique du badminton. Le port du bandeau et du poignet est permis ;

24.2) Le T-shirt peut être sans manche (commercialisé par un équipementier de badminton connu) ou doit avoir des manches courtes, n'excédant pas le coude. Ils ne doivent pas être confectionnés de filets, de denim ou de velours ;

24.3) La longueur du short ne doit pas excéder la mi-cuisse. Le bermuda et le cuissard sont interdits, toutefois nous tolérons le port du cuissard sous le short ;

24.4) Le participant doit porter des souliers appropriés à la pratique du badminton. Il ne peut porter des souliers à talon surélevé de style « jogging » ;

24.5) Le port du survêtement n'est permis que pour la période d'échauffement. L'arbitre en chef peut, pour des raisons de santé, autoriser un joueur à porter son survêtement lors d'une partie, cependant, il devra le porter pour toute la durée de la partie ;

24.6) Le bandeau ne doit pas excéder une largeur approximative de 5 cm (2 pouces) ;

24.7) Les vêtements et l'équipement doivent être propres sans message offensant ou discriminatoire.

3.16. Précautions médicales

Une permanence de premier secours doit être prévue pendant la durée de la compétition. Une trousse de premiers soins contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans tous les gymnases où se déroule la compétition. La possibilité de contacter un service médical d'urgence doit être assurée à tout moment. Dans l'idéal, la présence d'un médecin est souhaitable.

3.17. Installations minimales

3.17.1 Grand Prix Black Knight / Ashaway

Pour le Grand Prix Junior, un nombre minimum de 12 terrains est exigé pour la présentation d'une compétition sanctionnée.

3.17.2 Circuit Yonex

Un minimum de 16 terrains est exigé pour la présentation d'une compétition sanctionnée du Circuit Élite-A-B-C.

3.17.3 Remarque importante

Lorsqu'un site ne possède pas l'espace adéquat (gradins, espace suffisant autour des terrains) pour accueillir l'ensemble des participants, un des terrains de ce site devra être utilisé à cette fin. Il s'agit d'un service essentiel et permet d'assurer un environnement sécuritaire aux participants.

3.18. Formulaire d'invitation

Badminton Québec est responsable de la confection du formulaire d'invitation des compétitions sanctionnées. Toutefois, le comité organisateur devra le vérifier suite à l'envoi préliminaire effectué par Badminton Québec, et s'assurera que les informations pertinentes à sa compétition sont bien présentes. Le CO devra le retourner le plus rapidement possible.

3.19. Services aux participants

Afin de maintenir avec uniformité une qualité d'organisation à travers les deux réseaux de compétitions sanctionnées de Badminton Québec, le comité de régie des compétitions a établi une liste d'éléments relatifs aux « Standards d'organisation » qui devraient faire partie intégrale de l'organisation d'une compétition. Tout comité organisateur de compétitions sanctionnées par Badminton Québec devra respecter les standards ci-dessous :

3.19.1. Standards d'organisation de base

3.19.1.1. Éléments d'organisation

- Respect des règles régissant les compétitions sanctionnées de Badminton Québec par le comité organisateur;
- Uniformité dans l'application de la réglementation en badminton par les différents officiels impliqués dans les réseaux;
- Respect de l'horaire de compétition défini à l'intérieur du document « Règlement général des compétitions » des compétitions sanctionnées;
- Respect du protocole d'entente avec les commanditaires des réseaux;
- Table d'accueil pour les différents intervenants (joueurs, entraîneurs, accompagnateurs, etc.) prête à accueillir à compter de 18h00 le vendredi pour les

compétitions sur trois jours et 07h30 le samedi pour les compétitions sur deux jours;

- Sites de compétitions (vestiaires, gradins, gymnase) prêts 60 minutes avant le début de la compétition;
- Table de contrôle professionnelle, avec personnes expérimentées, fonctionnelle au minimum une heure avant le début de la compétition ;
- Offrir un système de communication efficace entre les sites;
- Fournir une imprimante à chaque site de compétition;
- Offrir une qualité d'installation et d'équipements adéquats et sécuritaires;
- Aménagement spécifique du gymnase pour les finales (décorum);

3.19.1.2. Services aux athlètes / entraîneurs

a) Hébergement :

- En classe à un coût minimal (3,00 \$ à 10,00 \$ par soir). L'hébergement en classe est fortement apprécié pour les compétitions du Grand Prix Junior et suggéré pour les compétitions du Circuit Élite-A-B-C, néanmoins les comités organisateurs n'ont aucune obligation de proposer ce service;

b) Autres :

- Hôtels à un tarif avantageux négocié par le comité organisateur (2 ou 3);
- Salon des athlètes, salon des entraîneurs (endroit de repos pouvant offrir: vidéo, fruits, eau, jus, etc., obtenus par le biais d'une commandite, etc.);
- Prix de participation (à faire tirer le samedi);
- Service de cantine disponible sur chacun des sites de compétitions;
- Service de premiers soins;
- Cordage de raquette;
- Massothérapie participative.

3.19.2. Standards d'organisation additionnels suggérés

a) Éléments d'organisation :

- Offrir des sites de compétitions à proximité les uns des autres;
- Avoir des bénévoles disponibles pour des demandes de dernière minute (juges de ligne, transport, etc.);

b) Services aux athlètes et entraîneurs :

- Transport entre les sites (recommandé si plus de trois kilomètres séparent vos sites);
- Souper et soirée dansante;
- Physiothérapie;

- Activités organisées pour les participants le samedi (jeux d'adresse, etc.);
- Salle de jeux (tennis de table, console, etc.);

Pour le réseau Junior, le comité devra identifier un athlète par excellence. **Le nom et une photo de l'athlète par excellence** devront être acheminée à Badminton Québec dès la compétition terminée.

3.20. Responsable de la sécurité (médical)

Dès la demande de sanction, le comité organisateur devra avoir nommé un « responsable de la sécurité ». Ce dernier verra à l'application des règlements de sécurité pour les compétitions sanctionnées par Badminton Québec (disponible sur notre site).

Afin d'assister le responsable de la sécurité dans sa tâche, nous vous suggérons de faire appel à un service d'ambulanciers de votre région. Si les ambulanciers ne sont pas disponibles, veuillez vous assurer d'avoir à votre disposition une trousse de premiers soins ainsi que la présence d'une personne apte à prodiguer les premiers soins. Dans la mesure du possible, le comité organisateur devrait fournir sur demande de la glace pour les cas de blessure.

3.21. Retour du matériel à Badminton Québec

Le matériel suivant devra être retourné à Badminton Québec **au plus tard le mardi suivant la tenue de votre compétition** :

- Les tableaux de pointage;
- Les tablettes pour l'arbitrage;
- Les bannières des commanditaires des réseaux et de Badminton Québec avec leurs tubes (**attention de les enrrouler avec la face imprimée à l'intérieur**);
- Le ou les ordinateurs portables;
- Les divers dépliants non utilisés et en bon état;

3.22. Rapport final

Le rapport final de la compétition devra parvenir au bureau de Badminton Québec **au plus tard la semaine suivant la compétition**.

Ce rapport comprendra :

- Rapport du président du comité organisateur;
- Rapports de l'arbitre en chef et des adjoints;
- Rapport du responsable de la sécurité (rapport de blessure).

3.23. Sanction versée à Badminton Québec

3.23.1 Grand Prix Black Knight / Ashaway

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples détails

Le montant de la sanction sera retenu à même le bilan financier de la compétition.

3.23.2 Circuit Yonex

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples détails

Le montant de la sanction sera retenu à même le bilan financier de la compétition.

3.24. Bilan financier

Un bilan financier faisant état des revenus et dépenses inhérents à la compétition sera produit par Badminton Québec. Suite à la production de ce bilan, Badminton Québec fera parvenir au président du comité organisateur un chèque dont le montant correspondra au calcul des revenus moins les dépenses.

Un bilan type comprendra les revenus et dépenses suivantes :

a) Revenus :

- Revenus d'inscriptions;
 - Il s'agit du nombre d'inscriptions x coût d'inscription par joueur (voir l'article 2.3 de ce même RGC).
- Commandite en argent des commanditaires du réseau;
 - Il s'agit des montants des commandites reversées aux comités organisateurs (voir l'article 13 de ce même RGC)

b) Dépenses :

- Avance de 1500,00 \$ (disponible sur demande) s'il y a lieu.
- Frais d'arbitrage.
- Sanctions pour joueurs
- Achats de volants auprès de Yonex (Circuit) ou Black Knight (Grand Prix).
- Achats des prix auprès des commanditaires Black Knight (Grand Prix) et Yonex (Circuit).
- Autres achats (trophées, bannières, médailles, etc...) ou locations (tapis, chaises d'arbitres, marqueurs, etc...).
- Taxes de vente.

➤ 3.25. Éthique sportive des participant(e)s, de l'entraîneur(e) et du spectateur :

Éthique sportive • Des participant(e)s



L'éthique sportive du sport étudiant: «des comportements pleins de bon sens»

En tant que **participant(e)** du sport étudiant, mon comportement a un impact majeur sur mon sport, mes coéquipiers, mes adversaires, mon entraîneur, mes partisans et sur moi-même.

Participer au sport étudiant, c'est respecter son éthique sportive :

- L'esprit sportif
- Le respect
- La dignité
- Le plaisir
- L'honneur

L'esprit sportif... moi, j'y crois! _____

- Je respecte les **règles du jeu**.
- J'accepte toutes les **décisions de l'arbitre** sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un **esprit d'équipe** par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- **J'aide les coéquipiers** qui présentent plus de difficultés.
- Je me mesure à un adversaire dans l'**équité**. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- **Je refuse** de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- **J'accepte** les erreurs de mes coéquipiers.

Le respect... moi, j'y crois! _____

- Je considère un **adversaire** sportif comme **indispensable** pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec **courtoisie** envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- J'utilise un langage **précis** sans injure.
- Je poursuis mon **engagement** envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.

La dignité... moi, j'y crois! _____

- Je conserve en tout temps mon **sang-froid** et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- J'accepte la victoire avec **modestie** sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'**effort** accompli dans les limites de mes capacités.
- J'accepte la défaite en reconnaissant également le **bon travail** accompli par l'adversaire.

Le plaisir... moi, j'y crois! _____

- Je joue pour m'**amuser**.
- Je considère la victoire et la défaite comme une **conséquence** du plaisir de jouer.
- Je considère le **dépassement personnel** plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.

L'honneur... moi, j'y crois! _____

- Je me représente d'abord en tant qu'**être humain**.
- Je représente aussi mon **équipe**, mon **institution** et mon **association régionale du sport étudiant**.
- Je véhicule les **valeurs de mon sport** par chacun de mes comportements.
- Je suis l'**ambassadeur des valeurs du sport étudiant**.
- Je suis le **sport étudiant**.

Éthique sportive • De l'entraîneur(e)



Le développement physique, intellectuel et social de vos joueurs vous tient à cœur? Alors, cette éthique sportive de l'entraîneur vous guide vers cet idéal!

L'éthique de tout bon entraîneur du sport étudiant passe par:

- Le respect des joueurs
- L'esprit sportif
- L'intégrité
- La responsabilité
- La conduite

Le respect des joueurs c'est _____

- Considérer chaque joueur avec **respect et équité** dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir dans le meilleur intérêt des joueurs du point de vue de leur **épanouissement total**.
- Tenir compte que le **développement de la personne** prime sur le développement du sport.
- Privilégier la **réussite scolaire** des joueurs dans votre poursuite d'objectifs sportifs.
- Prendre des décisions raisonnées face à la **participation** d'un joueur lorsqu'il est blessé ou dans toute autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement.
- Être conscient de la **pression** qui pèse constamment sur les joueurs (sport, école, famille...).

L'esprit sportif c'est _____

- Connaître et respecter les **règles** écrites et non écrites de votre sport.
- Respecter toutes les décisions des **arbitres** sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du **plaisir de jouer**.
- **Respecter** les joueurs, entraîneurs et partisans des autres équipes et exiger un comportement identique de vos joueurs.
- Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la **défaite**.
- Accepter la **victoire** avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.

L'intégrité c'est _____

- Faire preuve d'**honnêteté** envers les athlètes, le sport, les autres membres de votre profession et la population.
- Honorer vos **engagements** écrits et verbaux face aux joueurs et à l'établissement.
- Refuser de gagner par des **moyens illégaux** ou par **tricherie**.
- Éviter toute fausse représentation quant à votre niveau de **compétence**.
- Encourager vos joueurs à développer et maintenir l'**honnêteté** dans leurs relations avec les autres.

La responsabilité c'est _____

- Contribuer à l'**avancement de la profession** par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses collègues et les étudiants.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers ses **collègues**.
- S'assurer que l'**équipement** et les installations sportives respectent le niveau de développement des joueurs et les **principes de sécurité**.
- Informer les joueurs des **dangers inhérents** à la pratique de votre sport.
- Informer les joueurs des dangers inhérents à la consommation de **boissons alcooliques ou de drogues**.

La conduite personnelle c'est _____

- Utiliser un **langage** précis sans injure ni expression vulgaire.
- Prendre conscience du **pouvoir** que détient l'entraîneur afin de respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des joueurs.
- Véhiculer l'importance d'une **bonne condition physique**, en encourageant les joueurs à être en bonne forme physique tout au long de l'année.
- Projeter une image qui reflète les **valeurs positives** de votre sport et de l'entraîneur.

Éthique sportive • Du spectateur



- Je considère que les étudiants-athlètes font du sport pour leur propre plaisir et non pour me divertir.
- Je n'ai pas d'attente irréaliste. Je suis conscient que les étudiants-athlètes ne sont pas des athlètes professionnels et qu'ils ne doivent pas être jugés d'après les normes appliquées aux professionnels.
- Je considère chaque athlète avec respect.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres et encourage les participants à faire de même.
- Je ne ridiculise jamais un étudiant-athlète qui a commis une erreur durant une compétition. Je fais plutôt des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les athlètes, entraîneurs et partisans des équipes adverses.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je condamne l'usage de la violence sous toutes ses formes et je le fais savoir de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de ligue.
- J'évite d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les étudiants-athlètes, les entraîneurs, les officiels ou les autres spectateurs.
- J'encourage tous les participants de manière civilisée.
- Je suis un témoin privilégié du sport étudiant!

3.26. La Charte de l'esprit sportif

La Charte de l'esprit sportif



- I** Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.
- II** Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.
- III** Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- IV** Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- V** Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser son adversaire.
- VI** Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.
- VII** Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- VIII** Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyen illégaux et par tricherie.
- IX** Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.
- X** Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.



4. CALCUL DE LA COTE DES JOUEURS (Comment la calcule t-on?)

4.1. Classement informatique

Après chaque compétition, Badminton Québec produit le classement de tous les participants pour les épreuves du simple, du double et du mixte. En voici un exemple :

Exemple:	SIMPLE		DOUBLE		MIXTE	
Nom	Nb. Comp.	Cote	Nb. Comp.	cote	Nb. Comp.	cote
Joueur #1	3	8959	3	7080	3	7625
Joueur #2	5	7786	4	5806	5	5916
Joueur #3	3	8693	3	8357	1	8850

Après deux compétitions et plus, la cote présentée est une cote moyenne. De plus, lorsque vous avez participé à plus de trois compétitions, votre cote ne pourra plus baisser puisque le système ne considérera que vos trois meilleurs résultats de chaque épreuve. Il vous sera possible d'accumuler des points lors des huit étapes du Circuit Élite-A-B-C et des sept du Grand Prix Junior ainsi que durant les deux Championnats Provinciaux.

En plus des cotes attribuées à chacune des épreuves, le classement informatique comprend une cote 2/3. Il s'agit de la moyenne des deux meilleures épreuves sur trois.

Exemple:	joueur #1	(8959+7625)	/2	=8292
	joueur #2	(7786+5916)	/2	=6851
	joueur #3	(8850+8693)	/2	=8772

4.2. Comment accumule-t-on des points ?

Vous accumulez des points à chaque ronde à laquelle vous participez sur le tableau principal et à chaque partie remportée dans les poules de simple. Il vous est également possible d'accumuler des points sur le tableau consolation (épreuve de simple et double). Le mode d'attribution des points est le suivant (une partie consiste en un 2 de 3 manches de 21 points «en rafale») :

4.2.1. Tableau principal et Poule

- Une partie remportée en 2 ou 3 manches donne 5 points (3 dans une poule);
- Une partie remportée par défaut ou forfait donne 5 points (3 dans une poule);
- Une partie perdue en 3 manches donne 3 points (1 dans une poule);
- Une partie perdue en 2 manches donne 2 points (1 dans une poule);
- Une partie perdue par «défaut» donne 1 point (idem dans une poule) lors de la 1^{ère} ronde, 0 point pour les suivantes.

- Une partie perdue par «forfait» n'est pas comptabilisée (NIL) (idem dans une poule).

En additionnant vos points obtenus dans chacune des rondes auxquelles vous avez pris part, vous obtenez le total de vos points pour cette épreuve.

Exemple: - joueur A.....5+5+2 = 12
 - joueur D.....5+5+3 = 13
 - joueur O.....5+5+5+5 = 20

Les joueurs qui ne sortiront pas de poule se verront attribuer le nombre maximum de points du meilleur joueur de la poule (important dans le cas où il y a deux sortants par poule et où l'un des deux bénéficie d'un bye)

4.2.2. Tableau consolation (simple et double)

- Une partie remportée donne deux points (sur une possibilité invariable de cinq points)
- Aucun point n'est attribué si vous perdez votre partie (sur une possibilité invariable de cinq points)

Le facteur diviseur de chaque ronde disputée en consolation est le même que celui du tableau principal soit 5. À titre d'exemple, le joueur «F» ayant perdu sa première ronde en trois manches participe à l'épreuve consolation où il dispute trois parties qu'il remporte. Il totalisera donc :

Joueur F : $3/20$ (tableau principal) + $2/5 + 2/5 + 2/5$ (tableau consolation) = $9/35$

4.2.3. Quelle est votre cote pour cette épreuve ?

La somme des points accumulée à chaque ronde, divisée par le maximum de points possibles (nombre de rondes pour remporter l'épreuve).

Exemple: Dans la feuille de tirage ci-dessus, le maximum de points est de 20 soit quatre rondes fois cinq points. Donc :

- la cote du joueur A sera: $12/15 = 0,80 \times 10000 = 8000$
- la cote du joueur D sera: $13/20 = 0,65 \times 10000 = 6500$
- la cote du joueur O sera: $20/20 = 1,00 \times 10000 = 10000$

Dans le cas de la consolation, la cote de l'épreuve correspondra à la somme des points divisée par le maximum de points combinée du tableau principal et du tableau consolation, donc :

9 divisé par (20 au tableau principal + 15 au tableau consolation)

- La cote du joueur F sera $9/35 = 0,2571 \times 10,000 = 2571$

4.2.4. Quelle est la valeur (pondération) de cette épreuve ?

La valeur de chaque épreuve est représentée en termes de pourcentage. Celle-ci se base sur la présence (pour cette épreuve) de chacun des 12 premiers joueurs en simple et en mixte et des 24 premiers joueurs en double, enregistrés sur le classement informatique. Ces 12/24 joueurs ont la valeur suivante:

1- Le joueur en simple et en mixte vaut:

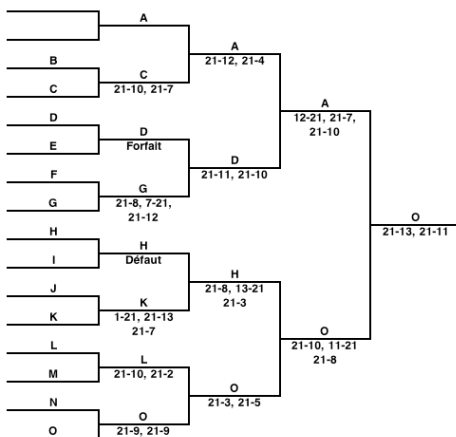
- n° 1 au classement:6.0%
 - n° 2 au classement:5.5%
 - n° 3 au classement:5.0%
- et ainsi de suite jusqu'au 12e joueur

2- Le joueur en double vaut:

- n° 1 et 2 au classement:6.0%
 - n° 3 et 4 au classement:5.5%
 - n° 5 et 6 au classement:5.0%
- et ainsi de suite jusqu'au 24e joueur

À titre d'exemple, si aucun des 12 premiers joueurs de simple au classement informatique n'est présent à la compétition, la valeur de l'épreuve sera de 61%, par contre, si les joueurs classés no. 1, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 11 sont inscrits en simple, la valeur de cette épreuve sera de 88,5%. Se référant aux exemples mentionnés ci-dessus, la cote des joueurs pour cette épreuve serait donc de:

Joueur A :88.5% x 8000 = 7080
 Joueur D :88.5% x 6500 = 5752
 Joueur O :88.5% x 10000 = 8850
 Joueur F :88.5% x 2571 = 2275



FEUILLE DE TIRAGE

- A) 5+5+2 = 12/15
- B) 2 = 2/20
- C) 5+2 = 7/20
- D) 5+5+3 = 13/20*
- E) NIL (ne compte pas)
- F) 3 = 3/20
- G) 5+2 = 7/20
- H) 5+5+3 = 13/20**
- I) 1 = 1/20
- J) 3 = 3/20
- K) 5+3 = 8/20
- L) 5+2 = 7/20
- M) 2 = 2/20
- N) 2 = 2/20

$$O) 5+5+5+5 = 20/20$$

*Le joueur «D» a comme facteur diviseur la valeur 20 étant donné qu'il a remporté sa partie par forfait, il accumule ainsi cinq points pour cette ronde.

**Le joueur «H» a comme facteur diviseur la valeur 20 étant donné qu'il a remportée sa partie par défaut, il accumule ainsi cinq points pour cette ronde.

4.2.5. Particularités pour les classes « Élite », « A », « B » et « C »

Afin de faciliter la confection des feuilles de tirage pour les tournois de début de saison, nous conserverons en banque, une partie des résultats de la saison précédente. Le calcul des cotes tiendra compte des résultats obtenus sur une saison entière.

IMPORTANT :

Les résultats des Championnats Provinciaux sont comptabilisés dans le calcul des cotes.

5. CLASSIFICATION

5.1. Liste des joueurs promus pour la saison 2017-2018

La classification des joueurs est mise à jour annuellement suivant les performances réalisées lors des tournois sanctionnés. Un feuillet publié en décembre identifie les joueurs classés Élite, A et B. Ceux dont le nom n'apparaît pas sur cette liste sont de classe C.

5.2. Procédure de promotion vers une classe supérieure

Suivant les performances réalisées lors des tournois du Circuit Élite-A-B-C, Badminton Québec identifie les joueurs promus dans une classe supérieure selon les critères suivants:

a) Seront promus de la classe A vers la classe Élite :

- Joueurs obtenant des gains significatifs contre des joueurs Élite;
- Joueurs dominant les tournois de classe A sans Élite.

b) Seront promus de la classe B vers la classe A :

- Cote 2/3 supérieure à 6 000 points chez les hommes et 7 000 points chez les femmes avec une 2e meilleure épreuve supérieure à 4 500 points et ayant participé à un minimum de trois étapes;

- Côte en simple supérieure à 6 300 points et une seconde épreuve supérieure à 4 200 points et ayant participé à un minimum de trois étapes;
- Champions provinciaux;
- Les joueurs U19 ayant deux de leurs trois cotes supérieures à 6000 points pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.
- Les joueurs occupant au classement une position entre les athlètes identifiés selon les critères mentionnés précédemment pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.

c) Seront promus de la classe C vers la classe A :

- Les joueurs C ayant participé à des étapes dans la classe B et répondant aux critères leur permettant d'être promus dans la classe A (voir le 5.2. b).

d) Seront promus de la classe C vers la classe B :

- Cote 2/3 supérieure à 6 500 points avec une 2e meilleure épreuve supérieure à 4 500 points et ayant participé à un minimum de deux étapes;
- Cote 2/3 supérieure à 5 200 points avec une 2e meilleure épreuve supérieure à 4 000 points et ayant participé à un minimum de trois étapes;
- Cote en simple supérieure à 6 500 points et ayant participé à un minimum de deux étapes;
- Cote en simple supérieure à 5 200 points et ayant participé à un minimum de trois étapes;
- Vainqueurs et finalistes au championnat provincial;
- Les joueurs U17 ayant deux de leurs trois cotes supérieures à 7000 points pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.
- Les joueurs occupant au classement une position entre les athlètes identifiés selon les critères mentionnés précédemment pourront s'ajouter à la liste. Leurs performances seront évaluées individuellement.

e) Seront promus des catégories U15, U17 et U19 vers la classe B :

- Les joueurs occupant au classement de leur catégorie une position parmi les meilleurs au niveau de la cote 2/3 passeront directement à la classe B. Leurs performances seront évaluées individuellement.

5.3. Procédure de révision vers une classe inférieure

Tout athlète désirant une révision de sa classification vers une classe inférieure doit adresser une demande écrite à Badminton Québec, faisant mention des raisons majeures motivant cette demande. Badminton Québec procédera à l'étude du dossier et avisera l'athlète de l'acceptation ou du refus de cette demande.

5.4. Période de probation

Dans le cas de l'acceptation de la demande de révision vers une classe inférieure, le joueur sera en probation pour la saison en cours, c'est-à-dire qu'il sera autorisé à participer dans sa nouvelle classe, mais selon ses performances, nous nous réservons le droit de le retourner à sa classe d'origine en cours de saison.

5.5. Date limite de demande de révision de classement

Veuillez noter que la date limite pour présenter une demande de révision de classification pour la saison en cours est le **30 novembre**. Toute demande reçue après cette date sera **automatiquement** traitée la saison suivante.

6. CHANGEMENT DE CLUB D'APPARTENANCE - MUTATION

- Le club d'appartenance des athlètes prenant part aux réseaux de compétitions de Badminton Québec (Circuit Yonex et le Grand Prix Black Knight / Ashaway) correspond au club indiqué dans la fiche personnelle de chaque participant au sein de la base de donnée de Tournament Software.

- Le nom de club affiché dans le classement informatique correspond au nom de club de la base de données.

- La période officielle des mutations **s'étend du 1^{er} juin au 30 septembre** de chaque année. Pendant cette période, les mutations sont libres, quel que soit le motif, avec toutefois un maximum d'une seule mutation par joueur et par réseau.

- Les participants ont la responsabilité d'aviser Badminton Québec de tout changement de club. Aucun changement sur les feuilles de tirage ne sera effectué si les participants ont omis d'aviser Badminton Québec de toute modification à leur fiche personnelle par l'intermédiaire de la demande officielle de mutation (voir annexe 5).

7. CALENDRIER

À chaque début de saison, Badminton Québec produira un calendrier de tous les tournois organisés sur le territoire québécois. Celui-ci comprendra les réseaux collégiaux, universitaires ainsi que les compétitions des deux réseaux provinciaux et des deux réseaux nationaux de Badminton Canada. Il pourra également inclure quelques dates de tournois internationaux limitrophes qui pourraient être intéressants pour nos compétiteurs.

7.1. Demande de sanction pour les tournois provinciaux

Tous les clubs désirant présenter une demande de compétition sanctionnée doivent être membre (affilié) de Badminton Québec et détenir une assurance-responsabilité pour la saison correspondante.

Pour tenir une compétition sanctionnée de l'un ou l'autre des réseaux de compétitions pour la saison 2017-2018, vous devrez remplir le formulaire (annexe 6) et le retourner avant le **vendredi 26 mai 2017** à Badminton Québec (par courriel, par la poste ou par télécopieur).

Chaque étape des deux réseaux provinciaux est accordée pour une année, et deux années pour les championnats provinciaux (sauf pour les régions éloignées), y compris la Coupe Junior par équipe. Toutes les demandes de sanctions seront étudiées par le comité de régie des compétitions pour être présentés au congrès annuel. Concernant l'assurance responsabilité, Badminton Québec propose à ses membres une police à un prix très concurrentiel.

Après avoir reçu vos demandes officielles, une liste des compétitions « disponibles » sera établie à la fin du mois de mai. Les comités organisateurs désireux d'obtenir une compétition sanctionnée pourront alors poser leurs candidatures pour les compétitions « disponibles ». De plus, les installations proposées dans votre demande de sanctions pourraient être sujet à une évaluation par le comité de régie des compétitions, avant l'octroi (pour une année seulement) de la compétition.

N.B. : Notion de régions éloignées : Les 4 régions suivantes, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay / Lac-St-Jean, Est-du-Québec et Côte-Nord sont considérées comme des régions éloignées et ne peuvent obtenir que des sanctions d'une année.

7.2. Grand Prix Junior

Calendrier de huit tournois (Grand Prix Black Knight / Ashaway) et un championnat provincial dans les catégories U23, U19, U17, U15 et U13.

7.3. Circuit Élite/ABC

Calendrier de huit tournois (Circuit Yonex) et un championnat provincial.

7.4. Tournois ouverts vs fermés

7.4.1. Circuit Yonex

Les compétitions du Circuit Yonex sont considérées comme des compétitions «ouvertes» (8 étapes identifiées) où les athlètes extérieurs à la province sont autorisés à participer.

7.4.2. Grand Prix Black Knight / Ashaway

Les compétitions du Grand Prix Black Knight/Intersport/Ashaway sont considérées comme des compétitions «ouvertes» (8 étapes identifiées) où les athlètes extérieurs à la province sont autorisés à participer.

7.5. Championnats provinciaux

Il y a deux championnats provinciaux, le Junior (voir point 8) et l'Élite/ABC (voir point 9).

7.6. Coupe Junior par équipe

Il y a une compétition par équipe, la Coupe Junior (voir point 10)

7.7. Jeux du Québec (finales provinciales)

Les Jeux du Québec ont lieu tous les deux ans, en alternance avec la Coupe Junior par équipe.

8. SPÉCIFICITÉS DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL JUNIOR

Les catégories représentées seront les catégories U23, U19, U17, U15 et U13.

8.1. Éligibilité

Tous les joueurs québécois sont éligibles à participer au championnat provincial même s'ils n'ont pas participé au Grand Prix Junior au cours de la saison.

8.2. Normes d'organisation

- Des sites de compétitions offrant un minimum de 20 terrains d'excellente qualité;
- Salon des athlètes et des entraîneurs;
- Souper et soirée sociale (aux frais du comité organisateur);
- Finales arbitrées, marquées et cérémonies de remise de médailles;
- Médailles/prix aux gagnants, finalistes et demi-finalistes (voir article 4).
- Remise des médailles et des prix aux boursiers de la saison;

8.3. Formule de la compétition

La compétition sera organisée sous forme de tableau à élimination directe avec consolations. Si le nombre de joueurs est peu élevé, il sera possible d'utiliser des poules.

8.4. Prix aux gagnants, finalistes et demi-finalistes

- Le comité organisateur devra faire l'achat, auprès de Badminton Québec, de 160 médailles remises aux gagnants, finalistes et demi-finalistes de toutes les épreuves. (Coût approximatif: 1100,00 \$, gravures et taxes incluses);
- De plus, le comité organisateur remettra aux gagnants et finalistes de chaque épreuve pour une valeur minimale de 1 250,00\$ en prix achetés auprès de la compagnie Black Knight.

8.5. Modalités d'inscription

Les inscriptions se font via notre site internet, voir le point 2.2.

8.6. Coûts d'inscription

Les couts sont spécifiés au point 2.3.

8.7. Politique d'admissibilité pour participer au championnat canadien junior

Badminton Québec est d'avis que tout athlète québécois qui souhaite s'inscrire au championnat canadien junior doit être actif au sein de notre réseau provincial de développement, soit le **Grand Prix Black Knight/Ashaway**. En ce sens, le Conseil d'administration a voté, le 5 octobre 2017, la politique suivante :

À compter de la saison 2017-2018, tous les athlètes québécois inscrits au championnat canadien junior dans les catégories U15, U17 et U19 devront obligatoirement avoir participé au championnat provincial junior de la saison en cours.

Cas d'exception

Les blessures ou la mortalité dans la famille immédiate peuvent constituer des motifs invoqués afin de se soustraire à cette politique. Des pièces justificatives devront accompagner la requête. La reconnaissance du parcours exceptionnel d'un(e) athlète constitue également un motif recevable. L'athlète qui souhaite se soustraire à cette obligation doit transmettre une demande écrite à la fédération en expliquant les motifs. Dans tous les cas, la demande de révision doit être transmise à eric.dufour@badmintonquebec.com au moins 30 jours avant le début du championnat canadien junior. Le Comité de haute performance analysera les demandes et rendra une décision. Le comité se réserve le droit d'autoriser d'autres exceptions qu'il juge recevable.

9. SPÉCIFICITÉS DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL ÉLITE-A-B-C

9.1. Éligibilité

Tous les joueurs québécois Élite/A sont éligibles à participer au championnat provincial même s'ils n'ont pas participé au Circuit. Les joueurs de classes B ou C devront avoir

participer au moins à une étape du Circuit pour pouvoir s'inscrire au championnat provincial dans une de ces classes (B ou C).

Joueur hors Québec : un joueur doit être résidant au Québec depuis plus d'un an. Une preuve de résidence sera nécessaire pour les joueurs provenant de l'extérieur du Québec résident du Canada et un certificat d'immigration sera nécessaire pour les joueurs provenant de l'extérieur du Canada.

9.2. Normes d'organisation

- Des sites de compétitions offrant un minimum de 20 terrains d'excellente qualité;
- Salon des athlètes et des entraîneurs;
- Souper (aux frais du comité organisateur), danse, remises des médailles de bronze;
- Finales arbitrées, marquées, et cérémonies de remises de médailles;
- Prix aux gagnants, finalistes et demi-finalistes (voir Article 4).

9.3. Formule de la compétition

La compétition sera organisée sous forme de tableau à élimination directe avec consolations. Si le nombre de joueurs est peu élevé, il sera possible d'utiliser des poules.

9.4. Prix aux gagnants, finalistes et demi-finalistes

Le comité organisateur devra faire l'achat, auprès de Badminton Québec, de 96 médailles remises aux gagnants, finalistes et demi-finalistes de toutes les épreuves. (coût approximatif: 850,00 \$, gravure et taxes incluses).

Le comité organisateur remettra aux gagnants et finalistes de chaque épreuve une valeur minimale de 1990,00 \$ en prix achetés auprès de la compagnie Yonex.

9.5. Modalités d'inscription

Les inscriptions se font via notre site internet, voir le point 2.2.

9.6. Coûts d'inscription

Les couts sont spécifiés au point 2.3.

10. SPÉCIFICITÉS DE LA COUPE JUNIOR

10.1. Définition

La Coupe Junior est le championnat provincial Junior par équipe. Chacune des 19 régions de la province pourra présenter une ou plusieurs équipes pour chaque catégorie au programme, soit U15, U17 et U19. Dans le cas où une région est représentée par plus d'une équipe dans une catégorie donnée, seule l'équipe ayant obtenu les meilleurs résultats sera retenue en vue de la compilation qui déterminera la région gagnante de la Coupe Sports Experts Junior.

10.2. Catégories

- U15 né en 2004 ou 2005
- U17 né en 2002 ou 2003
- U19 né en 2000 ou 2001

10.3. Éligibilité et lieu d'appartenance de l'athlète

Seront éligibles tous joueurs dont l'âge correspond à l'une des catégories mentionnées ci-dessus, **résidant au Québec depuis au minimum plus d'un an.**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera celui de son lieu de résidence.

10.4. Sélection régionale

Nous encourageons les associations régionales à faire la sélection régionale de la Coupe Junior dans le cadre de la finale régionale des Jeux du Québec.

IMPORTANT : veuillez noter que pour qu'une région soit éligible à participer à la finale provinciale des Jeux du Québec, elle **devra** tenir une finale régionale à chaque année.

La sélection régionale se fait selon la formule utilisée pour la finale régionale des Jeux du Québec, soit :

Pour chaque catégorie, seront sélectionnés :

- Gagnant en simple et équipe gagnante en double;
- Si le gagnant en simple est également gagnant en double, le finaliste en simple sera alors sélectionné;
- Si le gagnant et le finaliste en simple sont gagnants en double, le joueur qui aura terminé 3e en simple sera alors sélectionné.

10.5. Composition des équipes et rencontre

Chaque équipe doit être composée de trois garçons et trois filles.

Chaque rencontre entre deux équipes comportera sept parties, soit :

- 1 simple masculin;
- 1 simple féminin;
- 2 double masculin;
- 2 double féminin;
- 1 double mixte.

10.6. Formule de la compétition

Tournoi à la ronde à l'intérieur de quatre poules. Suite aux rondes préliminaires, les deux meilleures régions de chaque poule se qualifient pour les quarts de finale. Si moins de 19 régions sont inscrites, la formule de la compétition serait adaptée en conséquence. Les sept parties identifiées au point 10.5. seront disputées lors de chaque rencontre et chaque joueur prendra donc part à deux parties.

L'alignement officiel de chaque équipe sera celui envoyé à Badminton Québec sur la fiche d'inscription. Les entraîneurs auront le loisir de modifier leur alignement en autant que celui-ci soit déposé à la table de contrôle au moins une heure avant leur rencontre. Les équipes qui disputeront une rencontre à 9h00 devront déposer leur nouvel alignement avant 21h00 la veille.

10.7. Volants officiels de la compétition

Le volant officiel pour la catégorie U15 sera le volant nylon (Mavis 350) alors que le volant plume BK-6850 sera utilisé pour les catégories U17 et U19.

10.8. Tirage

Les résultats au classement informatique du Grand Prix Junior seront utilisés pour confectionner les feuilles de tirage de la Coupe Junior. La cote d'une équipe sera établie en calculant la somme des cotes 2/3 de ses membres.

10.9. Coûts d'inscription

Le coût d'inscription est de 327,00 \$ par équipe (54,50 \$ par joueur). Ces frais d'inscription incluent les taxes et le souper.

10.10. Installations

Un minimum de 16 terrains est requis pour la tenue de la Coupe Junior par équipe.

10.11. Arbitrage

Le comité organisateur a la responsabilité de s'assurer les services d'un arbitre en chef de niveau provincial pour toute la durée de la compétition. Dans le cas où le comité utiliserait plus d'un site de compétitions, il devra assigner un arbitre en chef adjoint certifié aux autres sites afin de pouvoir répondre promptement aux situations relatives à l'arbitrage.

10.12. Social

Le samedi soir, un souper sera servi. Il sera suivi d'une soirée au cours de laquelle différents prix de présence seront remis. (N.B.: Le coût du souper est inclus dans les frais d'inscription).

10.13. Commandite

Il n'y aura pas de commandite pour cette compétition

10.14. Remise de médailles

Des médailles d'or, d'argent et de bronze, à l'effigie de Badminton Québec seront remises aux équipes gagnantes, finalistes et troisième position. Le comité organisateur devra faire l'achat des médailles auprès de Badminton Québec. (Coût approximatif: 500 \$ incluant les taxes et la gravure)

10.15. Horaires

L'horaire de compétition pour la Coupe Junior devra tenir compte des points suivants :

Le vendredi :

- Rencontre des capitaines à 18h00;
- Début de la compétition à 19h30.

Le samedi :

- Début des rencontres à 9h00;
- Souper et soirée sociale aux environs de 19h00.

Le dimanche :

- 1/2 finales à 9h00;
- Finales à 12h00.

Toutes les modifications à cet horaire devront être approuvées par Badminton Québec.

11. PROCÉDURE DE COMMANDITE DU GRAND PRIX BLACK KNIGHT / / ASHAWAY - 2017 / 2018

Les compagnies Black Knight et Ashaway désirent informer les comités organisateurs du Grand Prix des procédures concernant leur implication à titre de commanditaire ainsi que définir les responsabilités des comités organisateurs pour la saison 2017-2018.

11.1. Engagement de Black Knight / Ashaway

Black Knight / Ashaway s'engagent à :

- Offrir, selon l'entente avec Badminton Québec, la somme de 700 \$ au comité organisateur de chaque compétition du Grand Prix Black Knight / Ashaway et la somme de 1200 \$ au comité organisateur du championnat provincial. Ce montant sera inscrit au bilan financier de chaque tournoi.

11.2. Engagement du comité organisateur

Le comité organisateur s'engage à :

- Offrir une compétition de qualité en respectant (et en faisant respecter) le contenu intégral du document « Règlement Général des Compétitions » des compétitions sanctionnées de Badminton Québec;
- S'assurer que les bannières de Black Knight soient installées et clairement visibles sur chacun des sites de compétitions et ce, depuis le tout début de la compétition et jusqu'après les finales;
- Ne pas s'associer à d'autres commanditaires rattachés aux secteurs d'activités suivants:
 - Volants et raquettes;
 - Cordages de raquettes;
 - Détaillants d'articles de sport;
- À ne faire aucune publicité de quelque type que ce soit, qui serait concurrentielle à Black Knight et Ashaway;
- Permettre à Black Knight et Ashaway de mettre en place un kiosque promotionnel et/ou de vente ayant une superficie approximative de 100 pi carré;
- Permettre à Black Knight et Ashaway de vendre des articles promotionnels;

- Offrir à Black Knight et Ashaway 75% de la visibilité publicitaire totale de l'étape ou du championnat;
- Donner à Black Knight et Ashaway un espace publicitaire majeur, directement autour des courts lors des finales et à installer toute publicité fournie par ces compagnies;
- Faire en sorte que les noms Black Knight et Ashaway, apparaissent dans le nom générique de votre compétition;
- Pour chaque compétition du Grand Prix Black Knight / Ashaway, acheter pour une valeur minimale de 1200 \$ (prix du grossiste, excluant les taxes) en équipement chez Black Knight afin de les remettre en prix aux gagnants et finalistes lors de la compétition. Pour le championnat provincial, la valeur minimale d'achat en équipement sera de 1250 \$ (prix du grossiste, excluant les taxes);
- À n'offrir aucun prix/cadeau durant la compétition sur lequel on pourrait identifier le nom de compagnies concurrentielles à Black Knight et Ashaway;
- Lors de la remise des prix, le comité organisateur devra faire en sorte que sur toutes les photos prises, l'on puisse voir distinctement la publicité des compagnies Black Knight et Ashaway.

N.B. Vous devez communiquer avec Badminton Québec afin d'obtenir l'autorisation d'afficher toute publicité autre que celle des compagnies Black Knight et Ashaway. Tout comité organisateur qui s'associe à un commanditaire compétiteur du réseau verra son cas soumis à une évaluation par le comité de régie des compétitions. Le comité pourrait aller jusqu'à retirer la compétition au comité organisateur s'il juge que le délit est majeur.

12. PROCÉDURE DE COMMANDITE DU CIRCUIT YONEX 2017 / 2018

La compagnie Yonex désire informer les comités organisateurs du Circuit des procédures concernant leur implication à titre de commanditaires ainsi que de définir les responsabilités des comités organisateurs pour la saison 2017-2018.

12.1. Engagement de Yonex

Yonex s'engage à :

- Offrir, selon l'entente entre Badminton Québec et Yonex, un crédit d'une valeur de 600 \$ au comité organisateur de chaque compétition du Circuit et d'une valeur de 800 \$ au comité organisateur du championnat provincial. Ces montants seront directement crédités sur la facture d'achat du tournoi.

12.2. Engagement du comité organisateur

Le comité organisateur s'engage à :

- Offrir une compétition de qualité en respectant (et en faisant respecter) le contenu intégral du document « Règlement Général des Compétitions » des compétitions sanctionnées de Badminton Québec;
- S'assurer que les bannières de Yonex soient installées et clairement visibles sur chacun des sites de compétition et ce, depuis le tout début de la compétition et jusqu'après les finales;
- Ne pas s'associer avec d'autres commanditaires rattachés aux secteurs d'activités suivants :
 - Volants et raquettes;
 - Cordages de raquettes;
 - Détaillants d'articles de sport;
- À ne faire aucune publicité de quelque type que ce soit, qui serait concurrentielle à la compagnie Yonex;
- Permettre à Yonex de mettre en place un kiosque promotionnel et/ou de vente ayant une superficie approximative de 100 pi carré;
- Permettre à Yonex de vendre des articles promotionnels;
- Offrir à Yonex 75% de la visibilité publicitaire totale de l'étape ou du championnat;
- Donner à Yonex un espace publicitaire majeur, directement autour des courts lors des finales et à installer la publicité fournie par cette compagnie;
- Faire en sorte que le nom Yonex apparaisse dans le nom générique de votre compétition;
- Pour chaque compétition du Circuit Yonex, dans la catégorie Élite/A ou A, remettre une bourse en argent d'un minimum de 500 \$;
- Pour chaque compétition du Circuit Yonex, dans les catégories B et C, acheter pour une valeur minimale de 1680 \$ (prix du grossiste, excluant les taxes) en équipement chez Yonex afin des les remettre en prix aux gagnants et finalistes lors de la compétition. Pour le championnat provincial, pour les classes Élites/A, B ou C, la valeur minimale d'achat en équipement sera de 1990 \$ (prix du grossiste, excluant les taxes);

- À n'offrir aucun prix/cadeau durant la compétition sur lequel on pourrait identifier le nom de compagnies concurrentielles à Yonex;
- Lors de la remise des prix, le comité organisateur devra faire en sorte que sur toutes les photos prises, l'on puisse voir distinctement la publicité de la compagnie Yonex.

N.B.: Vous devez communiquer avec Badminton Québec afin d'obtenir l'autorisation d'afficher toute publicité autre que celle de la compagnie Yonex. Tout comité organisateur qui s'associe à un commanditaire compétiteur du réseau verra son cas soumis à une évaluation par le comité de régie des compétitions. Le comité pourrait aller jusqu'à retirer la compétition au comité organisateur s'il juge que le délit est majeur.